

NATUREPARIF  
Agence régionale pour la nature  
et la biodiversité en Île-de-France  
84, rue de Grenelle  
750007 PARIS

**Document unique**

**Regroupant :  
Contrat  
Cahier des charges  
Règlement de consultation**

**Objet de la consultation : Réalisation d'une exposition pédagogique  
sur la biodiversité du sol**

Date limite de réception des offres :

**Le 29 février 2012 à 17h**

## SOMMAIRE

### **Article 1 : Organisation de la consultation**

**Article 1-1. Objet de la consultation**

**Article 1-2. Contractant**

**Article 1-3. Forme de la consultation**

**Article 1-4. Conditions de participation**

**Article 1-5. Contenu des candidatures et des offres**

**Article 1-6. Analyse des propositions**

**Article 1-7. Négociations**

### **Article 2 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**Article 2-1. Transmission sous support papier**

**Article 2-2. Transmission électronique**

**Article 2-3. Renseignements complémentaires**

### **Article 3 : Description du besoin**

**Article 3-1. Contexte**

**Article 3-2. Objet de la consultation**

**Article 3-3. Descriptif détaillé de la mission**

**Article 3-4. Modalités d'exécution de la mission**

**Article 3-5. Propriété et utilisation**

### **Article 4 : Engagement des parties**

**Article 4-1. Prix**

**Article 4-2. Délais d'exécution**

**Article 4-3. Avance**

**Article 4-4. Modalités de financement**

### **Article 1 : Organisation de la consultation**

**Article 1-1. Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur la réalisation d'une exposition pédagogique sur la biodiversité du sol.

Lieu d'exécution : Région Île-de-France

Le montant maximal pour la réalisation de l'ensemble de la prestation est de 35 000 euros TTC.

**Article 1-2. Contractant**

Nom, prénom, qualité et adresse professionnelle du signataire :

M .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du présent document, **JE M'ENGAGE**, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le présent document, à exécuter les prestations qui me concernent, dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

**Article 1-3. Forme de la consultation**

La présente consultation est passée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article 10 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics.

**Article 1-4. Conditions de participation**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

L'attributaire produira les actes de délégation de paiement ou de caution de ses éventuels sous traitants.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché. Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

**Article 1-5. Contenu des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### Pièces relatives à la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Déclaration sur l'honneur datée et signée attestant que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir ;
  - Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat (DC2 ou forme libre);
  - DC1 (lettre de candidature ou d'habilitation du mandataire par ses cotraitants, disponible à l'adresse <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics);

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

- Liste des principaux services, références de prestations équivalentes réalisées au cours des trois dernières années indiquant notamment le montant, la date et le destinataire public ou privé,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

N.B. : L'absence de références relatives à l'exécution des marchés de même nature ne peut justifier à elle seule l'élimination du candidat. Les entreprises de création récente peuvent justifier de leur capacité technique, financière et professionnelle par d'autres moyens que ceux énumérés ci-dessus.

### Pièces relatives à l'offre :

Pour les pièces relatives à l'offre, il est demandé de fournir l'ensemble des documents suivants ;

1/ **Le présent document dûment complété, paraphé, daté et signé** conformément aux indications mentionnées.

2/ **Une décomposition détaillée de la mission** (précisant pour chacune des prestations les intervenants affectés, le coût total HT et TTC, le coût journalier HT, le nombre de jours d'intervention) **à dater et signer**. Cette décomposition, qui devra faire l'objet d'un document séparé, devra faire apparaître l'ensemble des éléments de la prestation.

3/ **Une note méthodologique** comprenant le déroulement détaillé de chacune des étapes de la mission, une proposition de calendrier précisant le nombre de jours d'interventions prévus, la réactivité des intervenants, les intervenants affectés et le nombre de réunions correspondants. Une présentation détaillée des ressources humaines mises à disposition par le prestataire pour la réalisation de la mission.

Ce document comprendra notamment :

- La présentation de l'équipe envisagée pour la réalisation du projet,
- Le temps affecté à la mission pour chaque intervenant,
- Le CV des intervenants (expérience professionnelle affectée à la mission)
- Des références d'outils pédagogiques réalisés par le candidat

4/ **Un pré-projet** d'exposition pédagogique comprenant une proposition de nom et d'accroche pour l'exposition, le fil conducteur de l'exposition (thèmes abordés dans chaque panneau), un exemple de panneau pour comprendre les pistes graphiques et le ton associés, ainsi que la composition prévue du module interactif.

#### **Article 1-6. Analyse des propositions**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- 1- Capacités techniques et financières
- 2- Capacités professionnelles

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Libellé</b>	<b>%</b>
1- Valeur pédagogique	55
2- Valeur technique	35
3- Prix des prestations	10

*La valeur pédagogique de l'offre* (55 % de la note finale) est analysée à partir de la note méthodologique et du pré-projet d'exposition. Elle reflètera notamment l'évaluation de la clarté et de l'attractivité de la proposition pour les différents publics cibles.

*La valeur technique de l'offre* (35 % de la note finale) est analysée à partir de la note méthodologique et du pré-projet d'exposition. Elle prendra en compte les caractéristiques techniques de l'offre, ainsi que la facilité d'installation, et le degré de modularité de l'exposition.

*Le prix des prestations* (10 % de la note finale) est analysé à partir de la décomposition du prix global forfaitaire selon la méthode de notation suivante :

$$N = 10 \times (Po/P)$$

N est la note après application de la formule, Po est le prix de l'offre la moins disante, P est le prix de l'offre analysée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats et attestations prévues aux articles 18-I et 18-II du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005, relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code de marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée. De même, les offres qui apportent une réponse sans rapport avec les besoins du pouvoir adjudicateur, ne répondant pas aux exigences du présent règlement ou contraire à la législation en vigueur seront éliminées.

### **Article 1-7. Négociations**

Les offres non conformes au sens de l'article 24 du décret sont éliminées.

NATUREPARIF pourra engager des négociations avec les candidats admis à négocier.

Le nombre maximal de candidats admis à négocier est de 5.

Les candidats seront sélectionnés au regard des critères d'analyse des offres indiqués ci-dessus.

La négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

La négociation sera conduite dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. Les informations données aux candidats ne peuvent être de nature à avantager certains d'entre eux. Le pouvoir adjudicateur ne peut révéler aux autres candidats des solutions proposées ou des informations confidentielles communiquées par un candidat dans le cadre de la négociation, sans l'accord de celui-ci.

### **Article 2 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

#### **Article 2-1. Transmission sous support papier**

<p><b><u>Offre pour :</u></b></p> <p><b>Réalisation d'une exposition pédagogique sur la biodiversité du sol</b></p> <p><b>NE PAS OUVRIR</b></p>
---

Le pli devra être remis contre récépissé du lundi au vendredi, sauf fermeture exceptionnelle de NATUREPARIF, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

NATUREPARIF  
84, rue de Grenelle  
75007 PARIS

Le pli devra être transmis en pli recommandé avec avis de réception postal ou par équivalent. Il pourra également être remis par porteur.

Les plis doivent être reçus avant la date et l'heure figurant en page de couverture du présent règlement.

Les plis qui seraient déposés ou dont l'avis de réception serait délivré après cette date et cette heure ou remis sous plis non cachetés ne seront pas retenus et renvoyés à leur auteur.

Les envois sont acheminés aux frais et sous la responsabilité des candidats.

Les communications par courrier électronique ne seront pas autorisées et pas prises en compte.

Aucune offre régulièrement expédiée ou déposée ne peut être retirée, complétée ou modifiée. Toute offre admise reste la propriété de la personne publique.

### **Article 2-2. Transmission électronique**

Aucune transmission électronique n'est autorisée pour cette consultation.

### **Article 2-3. Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires pour élaborer leur offre, les candidats formulent obligatoirement leur demande par écrit, au plus tard 8 jours avant le délai de remise des offres, à l'adresse suivante :

Nathalie FROSSARD  
NATUREPARIF  
84, rue de Grenelle  
75 007 PARIS

Mail : [nathalie.frossard@natureparif.fr](mailto:nathalie.frossard@natureparif.fr)

Tel : 01 75 77 79 22 / Fax : 01 75 77 79 01

Une réponse sera communiquée à l'ensemble des candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

### **Article 3 : Description du besoin**

#### **Article 3-1. Contexte**

##### Contexte général :

Née de la volonté de la Région Île-de France et de l'Etat, NATUREPARIF est une association de loi 1901 qui a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique, pour l'ensemble du territoire d'Île-de-France. L'Agence constitue un outil d'analyse et de suivi permanent permettant notamment d'éclairer les politiques publiques sur les thématiques qu'elle recouvre.

Dans ce but, NATUREPARIF crée, développe, gère et met à jour une base de données susceptible d'être intégrée aux différents systèmes d'informations géographiques régionaux. Elle peut également conduire des opérations d'expérimentation et d'inventaires et développer des outils et des actions de communication, de sensibilisation et des supports de formation.

L'Agence peut commanditer des recherches dans le domaine de la biodiversité et réaliser, ou fait réaliser, des bilans, synthèses, enquêtes, documents rédigés, graphiques et cartographiques, multimédias sur la base des différents éléments d'information scientifique et technique, mis à disposition par les différents partenaires et professionnels concernés. L'association favorise les échanges entre les différents acteurs publics, associatifs et privés intervenant dans son champ de compétences.

#### Contexte de la consultation :

Dans le cadre de ses missions de sensibilisation et d'information du grand public, Natureparif a prévu de réaliser une exposition pédagogique par an sur une thématique liée à la biodiversité.

Au cours de ses trois premières années d'existence, l'agence pour la nature et la biodiversité en Île-de-France s'est ainsi dotée de trois expositions :

- L'exposition « Île-de-France, Île Nature », adaptation d'une exposition de la Région Île-de-France
- L'exposition « Zéro Pesticide dans nos villes et nos villages ! », en partenariat avec Loiret Nature-Environnement et la FREDON Centre (sous les conseils de NE 77)
- L'exposition Les Rapaces nocturnes d'Île-de-France, en partenariat avec le CORIF

Cette consultation est lancée afin de réaliser une exposition grand public en 2012.

#### **Article 3-2. Objet de la consultation**

La présente consultation porte sur la conception et la réalisation d'une exposition pédagogique sur la biodiversité du sol.

#### **Article 3-3. Descriptif détaillé de la mission**

Thème : Le thème général de l'exposition est **le sol**, dans son aspect vivant, ou encore la biodiversité « sous mes pieds ».

L'exposition devra aborder les enjeux liés au sol, le rôle des sols pour l'homme et les écosystèmes, et la diversité des sols.

Quelques notions clés ou pistes de réflexion, à retrouver dans l'exposition :

- le sol est le support du vivant. Du sol dépend la production et la diversité en surface
- donner une image positive et valorisante du sol
- diversité : sol urbain / agricole / forestier / « naturel » vs « travaillé ». Les exemples doivent refléter la diversité des sols en Île-de-France et chaque département doit être représenté dans l'exposition. L'exposition pourra intégrer des exemples de pratiques familières aux citoyens : terrain de football, pieds d'arbres, compost, jardins familiaux et partagés...
- Disparition inquiétante des terres agricoles utiles en IDF / artificialisation des sols pour les infrastructures routières, l'urbanisation etc.
- inclure des coupes de sol
- actions de protection de la biodiversité du sol (gestion différenciée,...)
- bestiaire du sol
- contraste entre proximité (sous mes pieds) et méconnaissance du sujet

- inclure la dimension temporelle : sols du passé, sols du futur
- ouverture culturelle : perception du sol et de la terre dans les mythes et selon les civilisations

Caractéristiques : L'exposition sera idéalement modulable dans le temps (possibilité de la montrer en plusieurs phases pour les petites structures) et/ ou dans l'espace.

Elle présentera un bon équilibre entre textes et illustrations. Elle pourra intégrer des éléments humoristiques pour servir le contenu.

Elle prévoira plusieurs niveaux de lecture pour s'adresser aux adultes comme aux enfants, et aux néophytes comme aux visiteurs avertis, tout en ciblant prioritairement un public familial.

Elle comprendra un ou plusieurs modules expérientiels, interactifs, qui feront appel aux cinq sens. Ils pourront être intégrés aux panneaux ou faire l'objet de structures complémentaires.

L'exposition sera composée :

- de panneaux conçus pour être disposés en intérieur ou extérieur
- de modules interactifs (intégrés ou non aux panneaux)
- d'outils complémentaires pour les différents publics (voir détail)

L'exposition devra être facile à monter / démonter et à transporter : le total des différents éléments ne devra pas dépasser un volume de 3m<sup>3</sup> (véhicule utilitaire de petite capacité).

Outils complémentaires : L'exposition devra inclure en version électronique:

- un livret d'accompagnement pour les animateurs et enseignants, avec des propositions d'animations, les liens avec les programmes scolaires
- un petit livret à destination des enfants (pdf à télécharger par les parents) pour les faire participer à l'exposition
- 1 kit pour les structures d'accueil comprenant une affiche promotionnelle à personnaliser, les instructions de montage et suggestions de présentation, des éléments pour optimiser l'impact de l'exposition à intégrer par chaque structure

#### **Article 3-4. Modalités d'exécution de la mission**

NATUREPARIF prendra l'avis d'un comité de pilotage pour le choix du prestataire, la décision finale revenant à NATUREPARIF. Les textes des panneaux seront également envoyés à ce comité de pilotage pour avis et modifications avant validation finale.

La mission comprend les éléments suivants :

- Conception, graphisme et impressions des panneaux en 2 exemplaires
- Conception et fabrication des modules interactifs en 2 exemplaires
- Conception et réalisation des outils complémentaires sous format électronique

#### **Article 3-5. Propriété et utilisation**

Le titulaire du marché cède, aux garanties usuelles de droit, à NATUREPARIF l'ensemble des droits patrimoniaux sur l'exposition, à titre exclusif, permettant au pouvoir adjudicateur de les exploiter librement, à l'exception de fins commerciales, pour les destinations précisées dans le présent document, et

ce pour la durée légale de protection des droits patrimoniaux définie par le Code de la propriété intellectuelle.

A ce titre, NATUREPARIF pourra utiliser, reproduire et diffuser, sans restriction d'aucune sorte, tout ou partie des prestations réalisées dans le cadre du présent marché par son titulaire.

NATUREPARIF pourra également autoriser des tiers à reproduire ou à utiliser tout ou partie des prestations réalisées.

NATUREPARIF se réserve le droit de modifier ou de compléter tout ou partie des prestations que le titulaire est chargé d'élaborer en exécution du présent marché.

Le titulaire garantit NATUREPARIF contre toutes les revendications de tiers relatives à l'exercice de leurs droits de propriété intellectuelle ou leurs droits à l'image à l'occasion de l'exécution des prestations et de l'utilisation de leurs résultats, notamment pour l'exercice du droit de reproduire.

L'exposition n'étant pas destinée à faire l'objet d'une vente au public, la cession des droits est consentie en contrepartie d'une rémunération forfaitaire en application des dispositions de l'article L 131-4-1° du code de la propriété intellectuelle. Cette rémunération forfaitaire est intégrée dans le prix global et forfaitaire.

#### **Article 4 : Engagement des parties**

##### **Article 4-1. Prix**

<b>Missions</b>	<b>HT</b>	<b>TVA</b>	<b>TTC</b>
Conception, graphisme et impressions des panneaux en 2 exemplaires	.....	.....	.....
Conception et fabrication des modules interactifs en 2 exemplaires	.....	.....	.....
Conception et réalisation des outils complémentaires sous format électronique	.....	.....	.....

##### **Article 4-2. Délais d'exécution**

Les dossiers sont à remettre à NATUREPARIF au plus tard le mercredi 29 février 2012.

Le planning prévisionnel pour la sortie de l'exposition sera à déterminer avec le prestataire.

##### **Article 4-3. Avance**

Une avance de 30% du montant total sera accordée au titulaire du marché dès la notification définitive du marché.

#### Article 4-4. Modalités de financement

Les modalités de versement de la prestation se feront de la manière suivante :

- 20 % avant impression des panneaux et fabrication des modules interactifs, après validation de tous les éléments par NATUREPARIF ;
- Solde de la mission (50% du montant total) à la livraison de l'exposition.

Les sommes dues au (x) titulaire (s) seront payées, par chèque bancaire, dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

#### Engagement du candidat

Fait en un seul original  
A.....  
Le.....

**Signature du candidat**  
*Porter la mention manuscrite*  
*Lu et approuvé*

#### Acceptation de l'offre par NATUREPARIF

*Est acceptée la présente offre pour valoir  
acte d'engagement*

A.....  
Le.....

**Signature du représentant de  
NATUREPARIF dûment habilité**

**Liliane PAYS  
Présidente de NATUREPARIF**